

PV CA du 22-08-2022

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 22.08.2022

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusé : J.-L. MASSART

1. STATUTS ET REGLEMENTS.

a) Dans le cadre de l'attribution d'une carte de coach, suite à la demande introduite par B. Valentin, une longue discussion est entamée concernant la mise en place au Luxembourg d'une carte de coach « D » qui serait obtenue après 8 heures de cours auxquelles il faudrait ajouter 2 heures en e-learning. Cette carte permettrait de coacher jusqu'en P1 et concernerait les personnes compétentes dans les clubs qui n'ont pas envie d'entrée de jeu à subir la formation ADEPS destinée aux coachs de niveau « C ». Après des considérations diverses, la majorité du CA est d'accord avec l'idée de l'introduire dans notre province.

b) Le règlement de la coupe est modifié en ce sens que le CA peut l'organiser soit par élimination directe, soit par composition de poules.

c) Le CA, par l'entremise de R. Gruselin, passe ensuite en revue les articles susceptibles d'être adaptés. La proposition de mettre la limite d'âge des arbitres à 70 ans est rejeté. Celle demandant aux arbitres non entièrement à disposition de diriger 4 matchs par tour pour pouvoir être reconnu comme arbitre pour la saison est acceptée.

d) L'article imposant aux clubs de fournir 3 bouteilles d'eau capsulées est maintenu si un point d'eau n'est pas disponible pour y remplir une gourde.

e) Etant donné que les maillots peuvent être numérotés de 1 à 99, l'usage des plaquettes est devenu obsolète.

f) Le tarif « Volontaire » applicable par les arbitres est fixé à EUR 36,84 actuellement et les frais de déplacement sont fixés à EUR 0,417 par km.

g) Toutefois, les membres du CA acceptent à la majorité des membres présents de ramener à EUR 0,35 par km les frais de déplacement les incombant.

h) L'ensemble des changements sera publié avant le 1er match de coupe et sera détaillé lors de la prochaine Assemblée Générale.

2. ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACVBL.

a) Le bilan 2021-2022 a été transmis par le trésorier à tous les membres du CA. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

b) Le budget 2022-2023 a également été transmis par le trésorier à tous les membres du CA. Comme pour le bilan, il n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

c) L'ordre du jour de l'Assemblée Générale a été présenté et validé par le CA, de même que les documents y annexés.

d) Les mandats des administrateurs qui viennent à échéance sont ceux de M. FORGET, L. HAAGER, R. GRUSELIN et X. SMAL. Ils sont donc sortants et rééligibles pour autant qu'ils en fassent la demande pour le 10.09.2022, comme stipulé dans les statuts de l'ACVBL.

3. CHAMPIONNATS.

- a) La réunion pré-calendrier s'est très bien déroulée puisque, sur l'ensemble des compétitions, un seul changement a été demandé. Les arrangements ont été faits entre clubs au préalable.
- b) Aucun changement de salle, voire de terrains, n'a été signalé par les clubs. Il n'y a dès lors pas eu d'homologation à effectuer.

4. TECHNIQUE.

- a) Les réservations pour l'organisation des stages de la Toussaint ont été effectuées.
- b) Quelques dates ont déjà été planifiées, le 09.10 pour un entraînement des sélections, les 30 et 31.10, les 01 et 02.11 le stage de la Toussaint, le 11.11 le 1er inter-provinces, le 27.11 pour un entraînement des sélections, le 06.01.2023 le 2ème inter-provinces et le 05.02 et 12.03.2023 pour des entraînements et le 09.04 le 3ème inter-provinces.
- c) Cette année, les filles nées en 2008-2009 et les garçons nés en 2007-2008 sont concernés. Nous comptons actuellement 54 filles et 20 garçons correspondant à ces âges.
- d) A. Capitaine et R. Malengreaux sont les 2 cadres effectifs. Viendront se joindre à eux A. Lejeune, H-F. Marx, A. Deleu, M. Leyder et B. Dumont en fonction de leurs disponibilités.
- e) Le président aimerait que soit donnée une formation au DEA aux jeunes participant au stage.
- f) La responsable technique demande au CA si quelqu'un ne pourrait pas essayer d'obtenir un certain nombre de gourdes. S. Laurent va se mettre en contact avec une personne qui est susceptible de nous aider.

5. BEACH-VOLLEY.

- a) Le CA déplore qu'il n'y ait eu aucune manche de championnat dans la province alors que plusieurs tournois de beach-volley ont été organisés par plusieurs clubs. Il se demande comment il pourrait être remédié à ce problème.

6. ARBITRAGE.

- a) L'Assemblée Générale des arbitres est fixée au 29.08.2022 à Champlon, centre sportif.
- b) Des membres du club d'Athena, Bouillon et Bertrix sont occupés à suivre le cours d'arbitrage via e-learning.
- c) Leur examen est prévu pour la dernière semaine de septembre et se déroulera à Champlon.

7. DIVERS.

- a) Les rapports du CA du 02.05.2022 ainsi que celui de la réunion générale des clubs du 31.05.2022 sont approuvés.
- b) Le secrétaire avait transmis un projet de planning des réunions pour la saison 2022-2023. Deux dates ont dû être modifiées, l'une étant trop éloignée de l'AG de la FVWB pour pouvoir étudier les propositions de modification au R. O. I., l'autre étant le dernier lundi du mois, soirée réservée aux philatélistes. Le calendrier sera donc le suivant : outre l'AG déjà fixée au 26.09.2022, les CA auront lieu les 10.10 et 21.11.2022, les 09.01, 13.02, 13.03, 17.04. et 15.05.2023, la réunion générale des clubs est fixée au mardi 30.05.2023 et l'AG de l'ACVBL au lundi 02.10.2023.
- c) Pour cette saison, les pupilles sont les jeunes nés en 2012-2013 et les minimes les jeunes nés en 2010-2011.
- d) Il n'y a pas de changement au niveau de la correspondance presse.

- e) En compétition loisir, la date limite d'inscription est fixée au 04.09.2022. La réunion préparatoire aura lieu le 13.09 et le début du championnat est fixé durant la semaine du 26.09.2022. Il y a actuellement 10 équipes inscrites, mais il pourrait y en avoir 2 supplémentaires.
- f) Alors que 2 clinics étaient organisés à Etalle le vendredi 19 et le samedi 20.08, et que la participation à un seul d'entre eux était suffisant pour obtenir les points pour la saison, seulement 4 coachs de la province y ont assisté. Mais nous sommes prêts à parier que durant la saison, il va nous être reproché que toutes les formations sont programmées hors province.
- g) Le comité provincial dépasse largement le nombre d'années de fonctionnement ininterrompu (50 ans au moins) pour pouvoir introduire un dossier de demande de reconnaissance royale. Un groupe de travail va se constituer à cet effet. Nous faisons appel à un renfort issu du monde provincial du volley, idéalement un juriste, pour nous aider dans la réalisation de dossier.

Fin de la réunion : 22h00